

Programme MASE : Perspectives d'avenir

Poursuite de l'opérationnalisation de l'Architecture MASE sans interruption

L'opérationnalisation de l'architecture MASE a été financée principalement par le Programme MASE, qui se termine le 09 décembre 2023. C'est la raison pour laquelle la Commission de l'océan Indien (COI) a organisé, le 10 novembre 2022, une consultation régionale de l'Afrique Orientale, Australe et de l'océan Indien (AFOA-OI) sous la présidence malgache et qui s'est conclue sur un programme MASE 2.0. Cette conclusion a été soumise et a obtenu l'approbation de la réunion du Conseil des Ministres de la COI du 22 décembre 2022. La COI a ensuite accueilli une délégation de l'Union européenne (UE) de Bruxelles au sein de l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI) au Secrétariat général le 19 janvier 2023. Le 37^e Conseil des Ministres de la COI tenu en mai 2023, à Antananarivo, a chargé le Secrétariat général de solliciter ses partenaires de développement, y compris l'UE, pour la pleine opérationnalisation et la consolidation de l'Architecture MASE.

Selon la compréhension de la COI, le **Programme Safe Seas Africa (SSA) de l'UE** a été approuvé par la Commission européenne avec les objectifs spécifiques suivants :

1. Les capacités et les moyens des autorités d'application de la loi maritimes nationales sont augmentés pour prévenir, intervenir et enquêter sur la piraterie et d'autres crimes maritimes, notamment le trafic de drogues et d'armes.
2. Les organes judiciaires préviennent, répriment, interviennent et jugent plus efficacement les crimes maritimes et les capacités de détention/correctionnelles sont renforcées.
3. Renforcer les capacités et les moyens des centres nationaux et régionaux de sécurité maritime.
4. La coordination et la coopération intra-nationales/inter-agences et interrégionales sont développées.

La COI a donc engagé une consultation avec l'UE pour mettre en œuvre le Résultat spécifique 3 mentionné ci-dessus afin de soutenir l'architecture MASE à travers le Programme SSA, à savoir : **Renforcer les capacités et les moyens des centres nationaux et régionaux de sécurité maritime**. Dans cette optique, les actions spécifiques suivantes ont été identifiées, à savoir :

- 3.1 Renforcer l'architecture régionale de sécurité maritime et promouvoir son appropriation par la région.
- 3.2 Renforcer le CRFIM à Madagascar et le CRCO aux Seychelles.
- 3.3 Accroître la coopération en matière d'opérations entre l'architecture régionale de sécurité maritime et les partenaires externes.
- 3.4 Renforcer les capacités des centres nationaux d'informations maritimes.

Activités liées au résultat 3.1 : Renforcer l'architecture régionale de sécurité maritime et promouvoir son appropriation par la région.

- 3.1.1 Poursuivre, étendre et élargir la mise en œuvre des accords MASE
- 3.1.2 Répondre aux engagements à moyen et long terme en faveur de la pérennisation régionale de l'architecture de sécurité maritime
- 3.1.3 Mettre davantage l'accent sur l'appui aux structures et centres institutionnels nationaux, en utilisant l'expertise pour favoriser l'appropriation.

Activités liées au résultat 3.2 : Renforcer le CRFIM et le CRCO.

- 3.2.1 Établir une image maritime complète en utilisant les outils existants de sensibilisation au domaine maritime (MDA).
- 3.2.2 Garantir la maintenance des systèmes d'exploitation, les connexions réseau et l'amélioration informatique pour permettre l'interfaçage avec d'autres centres.
- 3.2.3 Former et encadrer le personnel des centres pour garantir l'amélioration des capacités, y compris (mais pas exclusivement) pour les officiers de liaison et les officiers de quart.

3.2.4 Renforcer les ressources humaines et matérielles du CRCO et du CRFIM

Activités liées au résultat 3.3 : Accroître la coopération en matière d'opérations entre l'architecture régionale de sécurité maritime et les partenaires externes

3.3.1 Renforcer la coopération en matière d'opérations avec les Centres de fusion d'informations (CFI) internationaux, l'industrie du transport maritime, les États côtiers voisins et d'autres programmes de sécurité maritime de l'UE afin d'améliorer la sensibilisation au domaine maritime et d'éviter la cécité marine.

3.3.2 Organiser des exercices d'opérations conjointes (surtout avec les navires des CMP et de l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR) et évaluer l'état opérationnel des ressources maritimes.

Activités liées au résultat 3.4 : Renforcer les capacités des centres nationaux d'informations maritimes

3.4.1 Soutenir l'opérationnalisation des comités nationaux de sécurité maritime.

3.4.2 Formaliser les liens en matière d'opérations entre les centres nationaux d'informations maritimes et les centres maritimes régionaux.

3.4.3 Appuyer la définition des zones maritimes d'intérêt.

Pour la COI, les prochaines étapes consisteront à présenter une demande formelle à l'UE sur la base de ce qui précède et à garantir la poursuite de l'opérationnalisation de l'architecture MASE sans interruption et sur la base des acquis.